

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

# Projets de réalisation de 15 centres curatifs

Dans le cadre de la coopération avec le Groupe Pompidou du réseau méditerranéen sur les drogues et addictions Med Net, un programme portant sur la réalisation de 15 centres de désintoxication, de 53 centres intermédiaires de soins aux toxicomanes (CIST) et des cellules d'écoute et d'orientation, ainsi que des formations aux spécialistes, généralistes et psychologues, sont en voie de concrétisation, a déclaré jeudi à Oran, lors d'une rencontre organisée par l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), le Dr Slimi Djamel, chargé du programme de lutte contre la toxicomanie à la direction de la prévention du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, précisant que ce dispositif viendra renforcer la politique en vigueur et desserrer l'étau sur les deux établissements déjà existant, à savoir, celui de Blida et celui d'Oran.

Une fois opérationnelles, précisera-t-il, ces infrastructures hospitalières et sanitaires contribueront d'une façon significative à hausser le taux de réussite des cures de désintoxication dont la prise en charge prend parfois plusieurs mois, voire des années. Par ailleurs, l'orateur a qualifié de satisfaisant le taux de guérison estimé à 70% des personnes ayant subi des cures au niveau de ces deux centres de désintoxications. Les participants à cette rencontre ont appelé au renforcement de l'encadrement légal et médico-social de la lutte contre la toxicomanie, ainsi que la répression de l'usage et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes.

Dans ce cadre, ils ont plaidé à l'unanimité pour l'enrichissement des textes de loi pour améliorer la prévention contre ce phénomène et de consolider la prise en charge des patients. L'activation des initiatives prises en ce sens par les plus hautes autorités du pays, à commencer par l'élaboration d'un arrêté conjoint (interministériel)



PH: DR

dont la promulgation attendue a pour objectif d'assurer une meilleure accessibilité aux soins. Il a été rappelé dans ce contexte que les dispositions préventives et curatives sont définies par la loi 04-18, dans son article 6 notamment qui stipule, entre autres, que l'action publique n'est pas exercée à l'égard des personnes qui se sont conformées au traitement médical de désintoxication qui leur aura été prescrit et l'auront suivi jusqu'à son terme. Il est ainsi précisé qu'au terme de la cure de désintoxication, il sera remis, à l'intéressé, un certificat médical attestant qu'il a suivi la cure de désintoxication ou la surveillance médicale. Une copie de ce certificat est transmise au procureur de la République compétent qui décide le non-exercice de l'action publique.

Sur le volet relatif à la lutte contre les stupéfiants, les participants ont plaidé pour l'institution d'un fonds spécial pour les besoins des opérations d'infiltration des réseaux de trafiquants de drogue dont le démantèlement exige souvent la mobilisation de sommes importantes d'argent. Ils ont, en outre, mis en exergue la nécessité de préserver,

de la destruction légale, une partie de la quantité de drogue saisie pour assurer la réussite des infiltrations dans les milieux du trafic de drogue. Pour sa part, le directeur général de l'ONLCDT, Abdelmalek Sayah, a mis en avant la dimension pluridisciplinaire devant caractériser le cadre de la lutte contre l'usage et le trafic de drogue en Algérie, en particulier dans le contexte de redéploiement des trafiquants qui optent de plus en plus pour la cocaïne car moins encombrante et plus lucrative que la résine de cannabis.

Pour étayer ces dires, l'orateur évoquera qu'un kilogramme de cocaïne rapporte aux trafiquants l'équivalent d'environ 1,7 million de dinars, soit mieux qu'une tonne de kif traité, rappelant que le gros de la drogue saisie provient principalement du Maroc. La région de l'Oranie étant la plus touchée par le phénomène. La prévention est l'affaire de tous, a conclu le responsable de l'ONLCDT, après avoir plaidé pour une plus grande implication des acteurs sociaux à l'image du mouvement associatif et des mosquées.